

-----  
**Commune de Meillac**

02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 8 JUILLET 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

Date de la convocation : 26 juin 2025. Date d'affichage : 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. RAMBERT Bruno, M. AFCHAIN Yves, Mme REDOUTE Jacqueline, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, Mme GUELET Maude, M. GUILLARD Philippe, Mme JEULAND Marina, M. LEMOULT Nicolas, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. MENARD Sylvain, M. PONCELET Michel. ABSENTS EXCUSES : M. DRAGON Jean Yves donnant pouvoir à M. PONCELET Michel, M. GORON Eric donnant pouvoir à M. DUMAS Georges, Mme RABOLION-LERAY Karine donnant pouvoir à Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, Mme SAMSON Maryline donnant pouvoir à Mme REDOUTE Jacqueline. ABSENTE : Mme BESNARD Sandrine. Secrétaire de séance : M. AFCHAIN Yves.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025. Vote : unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION n° 2025-07-08-01 : Décisions modificatives**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les crédits ouverts au budget sur l'opération « Services techniques » étaient prévus pour 7 000 € afin de permettre l'acquisition :

- d'une tronçonneuse (529 € TTC) ;
- d'une débroussailleuse (899 € TTC) ;
- d'une tondeuse (1 599 € TTC) ;
- d'un peigne à gazon (2 943,60 € TTC).

A cela s'ajoutent :

- la modification et la motorisation des portes de l'atelier technique (7 895,26 € TTC) ;
- l'acquisition d'une tonne à eau (1 100 € TTC).

Le total des dépenses s'élèverait donc à 14 965,86 €.

M. le Maire propose la décision modificative suivante :

DM n°2025-01

<b>MONTANT</b>	<b>A PRELEVER SUR</b>	<b>POUR INSCRIRE SUR</b>
8 000 €	Opération 10226 Vidéo-protection Chapitre 21 Immobilisations corporelles Compte 2152 Installations de voirie	Opération 10002 Services techniques Chapitre 21 Immobilisations corporelles Compte 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques

Le Conseil municipal approuve la décision modificative présentée. Vote : unanimité

**DELIBERATION n° 2025-07-08-02 : Recrutement d'un vacataire pour les ateliers numériques**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de continuer de permettre à la population de bénéficier des ateliers numériques afin de répondre au besoin de mieux maîtriser l'outil informatique notamment pour effectuer des démarches administratives.

La collectivité territoriale peut recruter un vacataire si les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- rémunération attachée à l'acte.

-----

Il est proposé de recruter un vacataire pour animer les ateliers numériques à raison de deux heures le samedi matin toutes les deux semaines, pour une durée de 12 mois maximum.

Il est proposé que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 16,17 € soit 13 € net.

M. le Maire rappelle que les participants aux ateliers numériques devaient adhérer au réseau des bibliothèques selon la tarification prévue dans la convention du réseau. La gratuité a été instaurée pour l'adhésion au réseau des bibliothèques donc M. le Maire informe le Conseil municipal de la gratuité des ateliers numériques.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à recruter un vacataire pour une durée de douze mois maximum, fixe la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 16,17 €, autorise M. le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Vote : unanimité

### **DELIBERATION n° 2025-07-08-03 : Approvisionnement de denrées alimentaires pour la cantine – autorisation de signature du marché**

Monsieur le Maire explique que le contrat d'approvisionnement de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire prend fin et qu'une mise en concurrence est en cours pour une application à la rentrée de septembre 2025 selon une procédure adaptée au sens du Code de la Commande publique.

Les critères d'analyse seront les suivants :

- le prix des prestations ;
- la qualité des produits et du service :
  - o diversité, variété, pertinence des produits proposés, traçabilité, labels (exclu HVE - haute valeur environnementale -, détails des pièces de viande proposées) ;
  - o proportion des produits emballés (préciser les grammages) et issus de l'agriculture biologique, en conversion ou raisonnée ;
  - o gestion des livraisons : respect des horaires ;
  - o relation au prestataire : fréquence des échanges, production des documents de communication ;
- la démarche environnementale :
  - o engagement précis et détaillé de l'approvisionnement des produits issus des circuits courts et de proximité ;
  - o engagement en matière de respect de la saisonnalité des fruits et des légumes frais ;
  - o engagement sur l'emballage et le conditionnement des produits : réduction, recyclage, récupération.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

M. le Maire précise qu'il a prévu dans le cahier des charges de passer de 20 % à 35 % de produits bio, et qu'il ne souhaite pas de produits surgelés sauf les poissons. M. LEMOULT indique qu'il faut au minimum de la « simple surgélation » et au mieux du « surgelé mer ».

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer le marché après analyse des offres, ainsi que tout acte utile. Vote : unanimité

### **Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations (articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT) :**

Document	Date signature	Organisme	Montant	Objet
Devis	23/06/2025	TOURNEZ LA PAGE	515,73 € HT	livres pour la médiathèque
Devis	23/06/2025	ATIMCO	321 € HT	comptes-rendus conseil pour bulletin municipal
Devis	25/06/2025	HORTALIS	2 453 € HT	peigne à gazon

Département d'Ille-et-Vilaine  
Arrondissement de Saint-Malo

-----

Devis	25/06/2025	DEFI	6 579,38 € HT	modification et motorisation portes atelier technique
Devis	Signé 13/03/25 envoyé 25/06/25	HEUZE- PORCHER	8 938 € HT	reprofilage chemin piéton (anciennes lagunes)
Devis	03/07/2025	AGRIZONE	220 € HT	remplacement pompe à eau tractopelle
Devis	07/07/2025	ALPI OUEST	6 650 € HT	nettoyage, peinture et pose pics à pigeons sur clocher église
Devis	08/07/2025	WELDOM	91,25 € HT	clefs de cadenas box équarrissage
Devis	08/07/2025	VIAMEDIA	113,88 € HT	annonce marché denrées alimentaires Ouest-France
Devis	08/07/2025	SOCOTEC	348 € HT	formation habilitation électrique agent technique
Devis	08/07/2025	HENRI JULIEN	251 € HT	couverts cantine + poubelles salle de sports

**Informations diverses :**

- La réunion avec les associations pour l'établissement du calendrier des animations est prévue le 9 septembre.
- La compagnie ARTEFAKT organise du cinéma en plein air les 18 et 19 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.

**Signature de M. le Maire,  
M. Georges DUMAS**

**Signature de M. le secrétaire de séance,  
M. Yves AFCHAIN**